

Procédure stage à l'étranger DTS IMRT Strasbourg

Dans le cadre de la formation DTS, les étudiants ont la possibilité de réaliser un stage à l'étranger. Il est possible d'obtenir une aide financière Erasmus en plus des indemnités habituelles de stages.

Pré requis :

- Trouver un service d'imagerie à l'étranger prêt à vous accueillir pour 2 mois minimum.
- S'assurer des compétences à l'étranger par rapport à la France
- Obtenir un accord préalable de l'équipe pédagogique de la section IMRT de JR.

Ce qu'il faudra faire :

- Solliciter un RdV auprès du proviseur adjoint, en charge des dossiers « ERASMUS » (bâtiment A 1^{er} étage)
- Avoir une adresse email valide pour une communication rapide
- Un compte bancaire à votre nom

Comment ca va se passer ?

- Accord préalable du lieu de stage pour les dates indiquées
- Mise en place de la convention de stage (traduction éventuelle)
- Remise par le proviseur adjoint du dossier de demande de bourse
- Acceptation du dossier de bourse
- Montant de la bourse
- Stage
- A la fin du stage, une feuille est à remplir par l'établissement d'accueil (attestation de présence)
- Une fois que vous aurez remis les conventions de stages (bureau IMRT) et l'attestation de présence, versement de la bourse sur votre compte bancaire.

Idées fausses :

- Seuls les échanges franco-allemands rentrent dans le champ de « Erasmus »
- Seuls les étudiants inscrits à l'université peuvent obtenir une bourse « Erasmus »

Bon à savoir :

- Il faut savoir que la bourse « Erasmus » ne s'obtient qu'une seule fois pour toute la formation DTS.
- Les procédures de demande de bourse sont souvent longues.
- Prévoir traduction de la convention de stage dans la langue du pays d'accueil.

NB : le stage doit être d'une durée minimale de deux mois, pour pouvoir bénéficier de la bourse (cumuler un stage de scanner de trois semaines et un stage de radiothérapie de cinq semaines est envisageable)